

CONGÉS MALADIE DANS LA FONCTION PUBLIQUE


2 jours

DROITS ET INDEMNISATION DES AGENTS

PROGRAMME DE LA FORMATION

Le programme de cette formation est ajusté en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés

CONGÉS MALADIE DES FONCTIONNAIRES

- › Congé de Maladie Ordinaire (CMO)
 - modalités d'obtention, durée et droits à traitement
- Cas pratique sur les décomptes des droits maladie
 - décompte du congé et impacts de la journée de carence
 - conséquences sur la carrière
 - gestion et issue du CMO (présentation du conseil médical (décrets du 11 mars 2022) et incidences sur la gestion des congés pour raison de santé
- › Congé Longue Maladie (CLM)
 - modalités d'obtention
 - durée, droits à traitement
- Illustrations de conditions d'ouverture d'un nouveau congé
 - changements en cours et à venir de l'accord du 20 octobre 2023 et de la loi du 29 décembre 2023
 - gestion et issue du CLM
- › Congé Longue Durée (CLD)
 - conditions d'obtention - articulation avec le congé longue maladie
 - durée, droits à traitement et issue du congé
 - gestion et issue du CLD
- › Issues des congés pour raison de santé : zoom sur le temps partiel pour raison thérapeutique et la période de préparation au reclassement
 - temps partiel pour raison thérapeutique (décrets du 28 juillet 2021 pour les FPE et FPH, décret du 8 novembre 2021 pour la FPT)
 - préparation au reclassement : apports des décrets pour les 3 versants de la FP, modifications apportées au reclassement par les décrets du 22 avril 2022

Cas pratique de synthèse

RÈGLES DE COORDINATION ENTRE LE RÉGIME SPÉCIAL ET LE RÉGIME GÉNÉRAL

- › Le placement en Disponibilité d'Office pour Raison de Santé (DORS)
 - › La disponibilité d'office à titre conservatoire dans l'attente de l'avis d'une instance médicale : apport jurisprudentiel
- Illustration d'application de maintien à demi-traitement

CONGÉS MALADIE DES AGENTS CONTRACTUELS

- › Congé de maladie ordinaire
- › Congé de grave maladie : assouplissement des conditions d'octroi et alignement avec le CLM à venir (accord interministériel du 20 octobre 2023)
- › Droits au maintien de salaire pour les contrats de droit privé

INDEMNISATION DE LA MALADIE AU RÉGIME GÉNÉRAL : LA GESTION DES IJSS

- › Conditions nécessaires pour bénéficier des IJSS
 - › Calcul des Indemnités Journalières de Sécurité Sociale
- Cas pratique : congé pour raison de santé d'un agent contractuel et calcul des indemnités journalières
- › Intégration des IJSS sur le bulletin de paie
- Exemple d'application d'un maintien de salaire avec la "garantie du net"

CONGÉ MATERNITÉ, CONGÉ DE PATERNITÉ ET CONGÉ D'ACCUEIL DE L'ENFANT

- › Les modifications issues de l'ordonnance du 25 novembre 2020, décret du 29 juin 2021 (FPT), décret du 30 juin 2021 (FPE), décret du 13 octobre 2021 (FPH)
- › Durée des différents congés
- › Indemnisation : par le statut, par le régime général de sécurité sociale

Quiz

ACCIDENT DE SERVICE, DE TRAVAIL, DE TRAJET ET MALADIES PROFESSIONNELLES

- › Distinction entre les différentes notions
- › Régime statutaire : le CITIS
- › Régime général : durée et indemnisation de l'arrêt de travail

Quiz

OBJECTIFS

- Mettre en oeuvre les modalités de gestion des congés pour raison de santé.
- Gérer les droits à plein traitement et à demi-traitement des agents titulaires ou contractuels.
- Gérer les cas de mise en disponibilité pour raisons de santé.
- Calculer les IJSS des agents contractuels.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

- Une formation traitant tous les cas de figure : titulaires, contractuels, congés ordinaires, de longue durée, de longue maladie
- Les réponses d'une consultante experte en droit de la fonction publique
- De nombreux exemples et cas pratiques : décompte de droits à congés maladie, calcul de maintien de salaire, calcul d'IJSS...

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Agents administratifs chargés des absences, responsables et collaborateurs RH/personnel/paie chargés de gérer les maladies, responsables des affaires sociales

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Questionnaire adressé aux participants 15 jours avant la formation pour connaître leurs attentes
Méthodes pédagogiques : apports théoriques et pratiques (cas concrets, exemples d'application)
Mise à disposition d'un support pédagogique et d'un accès personnel à des e-ressources en ligne à l'issue de la formation
Consultants sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation
Évaluation à chaud et à froid

TARIFS

1 635 € HT - Réf : VRE-CMCL
1 856 € HT avec accès e-ressources pendant un an à : La paie dans la Fonction publique (remise de 40 %, soit 221.4 € HT au lieu de 369 € HT)

Validité : 30 juin 2025

PROCHAINES SESSIONS

Formation à distance :

les 6 et 7 février 2025
les 28 et 29 avril 2025
les 11 et 12 septembre 2025
les 24 et 25 novembre 2025

Paris Montparnasse :

les 24 et 25 mars 2025
les 16 et 17 juin 2025
les 6 et 7 octobre 2025
les 8 et 9 décembre 2025

Participant(e)

Mme M. Nom
 Prénom
 Fonction
 E-mail
 (obligatoire pour accéder à vos documents personnalisés, avant et après votre formation)
 Tél. (ligne directe)
 Tél. mobile (pour infos de dernière minute)
 Mesures compensatoires pour les personnes en situation d'handicap :

Formation choisie

Titre
 Référence
 Dates
 Lieu
 Options proposées pour certaines formations :
 - Accès e-ressources pendant un an (remise de 40% sur le prix public)
 - Veille juridique pendant un an (remise de 70% sur le prix public)
 - Expertise décisionnelle d'une heure (remise de 30% sur le prix public)
 Merci de préciser votre choix :
 Accès e-ressources* Veille juridique* Expertise décisionnelle
 Indiquez le tarif total (Formation + option(s) choisie(s))

Entreprise / Établissement

Raison sociale
 Adresse
 Code postal | | | | |
 Téléphone
 N° d'identification (TVA intracommunautaire)
 Code APE / NAF
 Ville
 Fax
 N° Siret | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Responsable de l'inscription

Mme M. Nom Prénom
 Service/Fonction
 Tél. (ligne directe) E-mail

Facturation/Règlement

FACTURE À ADRESSER À L'ENTREPRISE / L'ÉTABLISSEMENT :

À l'attention de Mme M.
 Nom
 Prénom
 Service/Fonction
 E-mail
 Libellé de la facture

Si la facture est à adresser à l'entreprise mais à une autre adresse ou un autre service, merci de préciser

.....

.....

Un numéro de bon de commande interne à votre entreprise doit-il apparaître sur la facture ?

OUI NON
 Si OUI, numéro :
GERESO se réserve le droit de facturer une pénalité forfaitaire si le client n'a pas transmis son bon de commande avant le début de la formation

Prise en charge (si parcours certifiant) :

CPF Entreprise OPCO

FACTURE À ADRESSER À L'OPCO :

Nom de l'OPCO
 Numéro de prise en charge
 Adresse de votre OPCO
 Code postal | | | | |
 Ville

Si GERESO n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO le dernier jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du prix de la formation.

Fait à :	Le :
Signature et cachet de l'Entreprise / l'Établissement, précédés de la mention « bon pour accord » :	

La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions générales de vente précisées sur www.gereso.com/mentions-legales-et-cgv